

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Gewässerschutz, Klimapolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernath, Magdalena
Bovey, Audrey
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Frischknecht, Ernst
Gerber, Marlène
Gilg, Peter
Hirter, Hans
Mosimann, Andrea
Ory, Gisèle
Porcellana, Diane
Rinderknecht, Matthias
Terribilini, Serge
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Bovey, Audrey; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Frischknecht, Ernst; Gerber, Marlène; Gilg, Peter; Hirter, Hans; Mosimann, Andrea; Ory, Gisèle; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gewässerschutz, Klimapolitik, Internationale Beziehungen, 1969 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Wirtschaft	1
Geld, Währung und Kredit	1
Internationale Finanzinstitutionen	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Gewässerschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	7
Klimapolitik	7

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
WTO	Welthandelsorganisation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
EU	Europäische Union
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
COP	UN-Klimakonferenz
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EHS	Emissionshandelssystem
EG	Europäische Gemeinschaft
BRD	Bundesrepublik Deutschland
WWF	World Wide Fund for Nature
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
ONU	Organisation des Nations unies
OMC	Organisation mondiale du commerce
OFEV	Office fédéral de l'environnement
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
UE	Union européenne
CEE-ONU	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
GIEC	groupes d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
COP	Conférences des Nations unies sur les changements climatiques
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
CE	Communauté européenne
RFA	République fédérale d'Allemagne
WWF	World Wide Fund for Nature
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zürich

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.09.2015
AUDREY BOVEY

Angela Merkel a été reçue à **Berne** le 3 septembre pour une visite officielle. A cette occasion, la chancelière fédérale allemande a pu s'entretenir avec les conseillers fédéraux Sommaruga, Schneider-Ammann, Leuthard et Burkharter à propos de la politique européenne, de la voie bilatérale unissant la Suisse à l'UE et des défis que soulève actuellement la pression migratoire. Lors des discussions ont également été évoquées certaines problématiques relatives aux crises affectant le sud et l'est de l'Europe, ainsi que des questions politiques en lien avec le climat, l'énergie et les transports.¹

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Internationale Finanzinstitutionen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme **la Suisse participe au volet financier et au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 de 2020**, le Conseil fédéral a déterminé ses thèmes prioritaires. Les sept Sages souhaitent mettre sur la table des discussions: l'imposition de l'économie numérique, la finance durable et la régulation des marchés financiers en adéquation avec la numérisation et les questions climatiques.²

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Gewässerschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.05.1969
PETER GILG

Für die Reinigung der **Abwässer der Region Basel ist je eine Anlage auf französischem und eine auf deutschem Gebiet vorgesehen**; Verhandlungen über die linksrheinische Anlage führten zur Unterzeichnung eines schweizerisch-französischen Abkommens, das im Oktober 1969 vom französischen Parlament ratifiziert wurde. Das Abkommen bedarf noch der Genehmigung durch den Grossen Rat von Baselstadt.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.09.1973
PETER GILG

In der **Frage der Abwasserklärung im Raum Basel** fiel ein wesentlicher Entscheid, indem sich die Verhandlungen um eine rechtsrheinische Anlage auf deutschem Gebiet zerschlugen; zu diesem Ergebnis trug der Entschluss zweier Basler Chemieunternehmungen bei, ihre Abwässer selbständig zu reinigen. Angesichts der Unumgänglichkeit eines Reinigungswerks auf Basler Boden trat auch das Interesse an einer linksrheinischen Gemeinschaftsanlage auf französischem Gebiet in den Hintergrund.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.09.1974
ERNST FRISCHKNECHT

Basels **grenzüberschreitende Kläranlagenprojekte scheiterten** endgültig. Nachdem sich 1973 die Verhandlungen um ein Reinigungswerk auf deutschem Gebiet zerschlugen hatten, musste im Frühjahr 1974 auch das Vorhaben einer linksrheinischen Anlage im Elsass aufgegeben werden. Wenige Monate später wurde ein Projekt für eine Kläranlage auf städtischem Boden vorgestellt, das bis zum Stichjahr 1982 verwirklicht werden soll.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.11.1976
HANS HIRTER

Nachdem es dem Kanton Basel-Stadt nicht gelungen war, die Zustimmung für den Bau seiner **Kläranlagen auf französischem, resp. deutschem Gebiet** zu erhalten, legte seine Regierung nun ein Projekt vor, das die Errichtung dieser Installationen auf städtischem Boden bis zum Jahre 1982 vorsieht.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 04.12.1976
HANS HIRTER

Die Bestrebungen, der fortgesetzten Verunreinigung des Wassers Einhalt zu gebieten, waren auf internationaler Ebene in bescheidenem Rahmen erfolgreich. Nach mehreren Konferenzen einigten sich die Rheinanliegerstaaten (Schweiz, Frankreich, BRD, Luxemburg und Niederlande) auf den **schrittweisen Abbau der Zuführung von chemischen Stoffen in den Rhein**. Im weiteren beschlossen sie, die Wasserverschmutzung durch Chloride (Salze) aus den elsässischen Kalibergwerken mit geeigneten Massnahmen zu vermindern. An den Baukosten für diese Schutzanlagen wird sich die Eidgenossenschaft – falls das Parlament die Übereinkunft genehmigen wird – mit rund CHF 4 Mio. (6% der Gesamtsumme) zu beteiligen haben. Eine Beruhigung für die Ostschweiz brachte die Zusicherung der zuständigen Stellen, dass eine vermehrte Wasserentnahme aus dem Bodensee für die Agglomeration Stuttgart in den nächsten Jahren nicht beabsichtigt sei.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 01.02.1979
GISÈLE ORY

Malgré les efforts consentis en faveur de la protection des eaux, l'état de nos rivières et de nos lacs laisse encore beaucoup à désirer. Phosphates et métaux lourds restent les problèmes principaux. On constata la présence de mercure, cadmium, zinc, plomb ou cuivre dans de nombreuses rivières. La multiplication des algues due au phosphore et le déficit en oxygène qui en résulta, fut diagnostiqué dans la plupart de nos lacs et cours-d'eau. Le **Rhin** n'échappa pas à cette règle. Pourtant la quantité de certains acides diminue et quelques sortes de poissons recommencèrent à y vivre. Une **convention européenne** relative à la protection de ses eaux contre les pollutions chimiques **entra en vigueur en février 1979**. En outre, Bâle, seule agglomération suisse à déverser de l'eau sale dans le fleuve, disposera dès 1982 des stations d'épuration nécessaires, actuellement en construction.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 19.11.1981
HANS HIRTER

Zu den Hauptschuldigen an der Verschmutzung des Rheins gehören die **Kaliwerke im Elsass**. Obwohl die Schweiz von dieser Verunreinigung nicht selbst betroffen ist, hatte sie sich 1976 gemeinsam mit den andern Rheinanliegerstaaten BRD und Holland bereit erklärt, einen finanziellen Beitrag an Massnahmen zur Abwasserreinigung in diesen französischen Anlagen zu leisten. Da Frankreich sich nicht bewegen liess, dieses Abkommen zu ratifizieren, handelten die interessierten Staaten im Berichtsjahr eine neue Übereinkunft mit etwas weniger strengen Schutzmassnahmen aus.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 01.12.1989
SERGE TERRIBILINI

La dixième **conférence pour la protection du Rhin**, réunissant les ministres de l'environnement des cinq Etats concernés à Bruxelles, a décidé d'une amélioration dans l'échange des données entre les partenaires et a complété la liste des substances dangereuses pour ce fleuve. Il y fut, d'autre part, particulièrement mis l'accent sur la protection de la mer du Nord (au sujet de laquelle une conférence est prévue en 1990) car c'est cet écosystème qui, en dernière instance, doit absorber les substances rejetées dans le Rhin. La conférence a aussi procédé à l'adoption d'une proposition franco-hollandaise sur le problème des chlorures stipulant de ne limiter l'obligation faite aux usines françaises de potasse de ne plus déverser le sel dans le Rhin qu'aux périodes de basses eaux. Les économies ainsi faites devraient permettre de financer les mesures de réduction de la teneur en sel de l'eau potable aux Pays-Bas.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 08.03.1990
SERGE TERRIBILINI

La Suisse a participé à la troisième **Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord**. Des décisions furent prises afin de concrétiser certaines mesures, telles la réduction drastique d'apports de certains polluants, la cessation des déversements de déchets industriels d'ici 1992 et des boues d'épuration d'ici 1998 ou l'arrêt total de l'incinération des déchets en mer du Nord avant la fin de 1991.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 26.09.1991
SERGE TERRIBILINI

La Suisse et les pays riverains ont signé un **protocole additionnel à la Convention de 1976 sur la protection du Rhin** par les chlorures, qui vise à abaisser la teneur en sel du fleuve en dessous des valeurs limites. Cette pollution provient pour une grande part des mines de potasse d'Alsace. Bien que celles-ci doivent fermer d'ici l'an 2000, le protocole prévoit la création d'un système de stockage des chlorures provenant de ces exploitations. La Suisse participera financièrement à ces opérations à hauteur de 6%.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.02.1992
SERGE TERRIBILINI

En début d'année, à Dublin, une **réunion internationale sur l'eau et l'environnement**, organisée par une vingtaine d'agences des Nations Unies, a réuni plus de 500 spécialistes en provenance d'une centaine de pays. Le but principal de cette conférence était de formuler des **recommandations en vue du sommet de la terre de Rio** et destinées à figurer dans l'Agenda 21. Partant de la constatation que les besoins en eau douce ne font que croître depuis le début du siècle et que cette tendance n'est pas près de s'atténuer, les deux enjeux majeurs de ces débats furent la gestion internationale des ressources aquatiques (en particulier le problème des sources partagées par plusieurs Etats et souvent causes de conflits) et la définition d'un prix de l'eau (reflétant sa valeur de bien naturel disponible en quantité limitée).¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil fédéral a signé la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**. Ce texte, élaboré dans le cadre de la Commission de l'ONU pour l'Europe, doit permettre d'éviter des dommages graves causés aux eaux de surface ou souterraines et d'assurer une utilisation écologique de ces dernières.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant le **protocole additionnel à la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures**, ceci afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable, notamment aux Pays-Bas. Ce texte entend abaisser la teneur en sel du fleuve en agissant sur les déversements opérés par les mines de potasse d'Alsace, seul endroit où les chlorures se présentent sous forme solide. Les mines doivent moduler leurs déversements en fonction du niveau d'eau afin que la concentration de chlorures ne dépasse pas 200 milligrammes par litre à la frontière germano-néerlandaise. La Suisse participera à cette action pour une somme de CHF 4.5 millions. Le parlement a adopté à l'unanimité ce protocole.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.12.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Auf Antrag des Bundesrates hat der Nationalrat das **Abkommen über den Schutz des Nordostatlantiks** genehmigt.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.03.1994
SERGE TERRIBILINI

Après le Conseil national en 1993, ce fut au tour du Conseil des Etats d'adopter la **Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est**. Ce texte engage les Etats à prévenir et éliminer la pollution marine, notamment par le biais de l'application du principe du pollueur-payeur. En outre, il interdit toute opération d'immersion ou d'incinération de déchets en mer.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.06.1994
SERGE TERRIBILINI

Répondant favorablement au message du Conseil fédéral, le parlement a ratifié la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**. Ce texte, élaboré dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, contient essentiellement des dispositions-cadre invitant les parties contractantes à collaborer en vue d'éviter la pollution des eaux souterraines et superficielles transfrontières.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.12.1994
SERGE TERRIBILINI

La onzième Conférence pour la protection du Rhin, qui regroupe tous les pays riverains, s'est tenue à Berne au mois de décembre. Faisant un bilan intermédiaire du programme d'action Rhin 2000, elle a pu se réjouir des **bons résultats** obtenus dans le cadre de l'assainissement du fleuve. Les mesures de dépollution mises en place depuis des années ont ainsi connu des succès qui ont dépassé les espérances de leurs initiateurs, même si des problèmes importants subsistent, par exemple dans le domaine des métaux lourds. Par ailleurs, la troisième phase du programme a été enclenchée; elle consiste en un concept écologique global qui, aux côtés des politiques classiques de protection des eaux et de la nature, doit intégrer comme facteurs centraux d'influence de l'écosystème fluvial la consommation d'énergie, la navigation et l'agriculture.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.10.1996
LIONEL EPERON

Signée en 1992 par le Conseil fédéral, la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux** est entrée en vigueur dans le courant du mois d'octobre. Rappelons que ce texte – qui, en Suisse, concerne le Lac Léman, le Rhin, le Lac de Constance et les grands lacs tessinois – a pour objectif d'éviter que des dommages écologiques graves soient causés aux eaux souterraines ou de surface.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.12.1997
LIONEL EPERON

Le gouvernement a obtenu des Chambres fédérales l'autorisation de ratifier la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la **réception des déchets survenant en navigation rhénane** et intérieure. Signé en septembre 1996 par les gouvernements allemand, belge, français, hollandais, luxembourgeois et suisse, cet accord consacre l'interdiction de déverser dans le fleuve certains déchets produits à bord des bateaux ou rattachés à la cargaison. Pour pallier à cette pratique fort nuisible du point de vue de la protection des eaux, la convention impose aux Etats contractants d'installer un réseau suffisamment dense de stations de réception pour les trois catégories de déchets distinguées par le traité. Le financement de la récupération, puis de l'élimination de ces divers types de déchets sera assuré selon le principe du pollueur-payeur. En ce qui concerne la Suisse – pour laquelle le champ d'application de la convention recouvre la portion du Rhin comprise entre Bâle et Rheinfelden –, la mise en oeuvre de l'accord ne nécessitera que peu de dispositifs nouveaux compte tenu de l'infrastructure pré-existante dans les ports rhénans des deux Bâle. C'est à l'unanimité que le parlement a habilité le gouvernement à ratifier cet accord.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.01.1998
LAURE DUPRAZ

Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a signé au nom de la Suisse une nouvelle **Convention sur la protection du Rhin**, lors de la douzième Conférence ministérielle sur le Rhin se déroulant à Rotterdam. Des représentants de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, du Luxembourg et de l'Union européenne ont signé cet accord international. Il insiste sur la renaturalisation des rives et la lutte contre les inondations, et officialise la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de coopération internationale. Cette convention remplace l'accord conclu en 1963 par les pays riverains. La Commission internationale pour la protection du Rhin élaborera un programme de développement durable dans le bassin versant, sur la base de cette nouvelle convention. Le programme devra mettre l'accent sur différents points: la sécurité du niveau de l'approvisionnement en eau potable et celle du traitement des eaux usées, la sécurité des installations industrielles, l'entretien des cours libres et des voies navigables. L'intégration et la coopération des mesures relatives à la qualité de l'eau et à la protection en cas d'inondation seront renforcées. Le programme veillera également à l'amélioration de l'écosystème et à la protection de la nappe phréatique. Un management des zones fluviales et une surveillance modernes du Rhin seront mis en place, et les responsabilités civiles et de l'agriculture écologique devront être consolidées. Finalement, un effort particulier sera développé pour améliorer l'information.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.04.1999
LAURE DUPRAZ

En avril, une nouvelle **Convention internationale pour la protection du Rhin** a été signée par la Suisse et les Etats riverains du Rhin ainsi que la Communauté européenne. Ce document vise à protéger globalement le Rhin en tant qu'habitat, alors que jusqu'à présent la protection se concentrait sur la réduction de la pollution aquatique. Les Etats contractants (Suisse, France, Allemagne, Luxembourg et Pays-Bas) se sont également engagés à protéger la faune et la flore du fleuve et de ses rives.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.11.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a ensuite transmis aux Chambres fédérales son **message** concernant cette **Convention pour la protection du Rhin**, qui considère le fleuve dans son ensemble et prend en compte tous ses aspects écologiques. Le champ d'application s'est élargi aux eaux souterraines en interaction avec le Rhin. En cas de catastrophes, les pays en amont auront l'obligation d'informer les pays situés en aval. La Commission internationale pour la protection du Rhin collaborera désormais avec des organisations non gouvernementales qui seront reconnues en qualité d'observateurs.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.11.1999
LAURE DUPRAZ

En outre, l'exécutif a publié un **message** demandant aux Chambres fédérales d'approuver le Protocole de 1996 à la Convention de 1972 sur la **prévention de la pollution des mers** résultant de l'immersion de déchets. Le protocole en question interdit l'incinération en mer de déchets et d'autres matières, et restreint considérablement la liste des déchets qui peuvent encore être immergés. Il interdit en particulier l'immersion de tous les types de déchets radioactifs. Enfin, il prohibe l'exportation de déchets ou d'autres matières vers d'autres pays, aux fins d'immersion ou d'incinération en mer. La Suisse est partie à la convention depuis 1979, et a signé en 1998 le protocole sous réserve de ratification.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.03.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Dans le cadre du Forum mondial sur l'eau de mars à La Haye, la Suisse a réussi à faire approuver une déclaration d'intention sur le **principe d'une responsabilité civile internationale dans le domaine des eaux**. Elle devrait permettre aux victimes d'une pollution survenue dans un autre pays de se faire indemniser au terme d'une procédure simple et directe, et d'assurer une mise en oeuvre durable du principe du pollueur-payeur. Ce plébiscite ouvre la voie pour un dépôt suisse concernant l'élaboration d'un protocole sur la responsabilité civile internationale dans le cadre de la CEE-ONU. Parmi les autres points marquants du Forum, les intervenants ont reconnu pour la première fois que la "sécurité de l'eau" était un impératif mondial qui ne concerne pas seulement quelques pays pauvres. Les ministres ont aussi déclaré unanimement que des solutions durables ne pourront être trouvés que si les divers besoins en eau (eau potable, agriculture, environnement) étaient traités de manière concertée.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.03.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Dans le cadre du Forum mondial sur l'eau, la **libéralisation du marché de distribution l'eau potable** a été évoquée. Trois éléments sont à la base de changement de mentalité: le déficit des collectivités publiques, le mauvais état des finances locales et la ré-allocation des enveloppes budgétaires. En Suisse, la distribution d'eau potable incombe aux cantons, lesquels délèguent cette tâche aux communes en leur accordant une autonomie considérable. 3000 distributeurs se partagent le marché.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.06.2000
PHILIPPE BERCLAZ

A l'unanimité, le Conseil des Etats et le Conseil national ont accepté l'Arrêté fédéral relatif à la **Convention pour la protection du Rhin** autorisant ainsi le Conseil fédéral à la ratifier.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.08.2002
PHILIPPE BERCLAZ

La persévérance des pêcheurs et des protecteurs de la nature neuchâtelois a fini par payer. Dès la fin de 2004, le **Doubs** retrouvera sa vitalité sur quelque 70 kilomètres de son cours grâce à un investissement de 5,5 millions de francs: le barrage du Châtelot sera équipé d'une turbine, installée à sa base, qui permettra d'assurer un **débit minimum de 2 mètres cubes**. Jusqu'alors et suivant les conditions climatiques, l'ouvrage franco-helvétique, inauguré en 1953, rejetait en aval des quantités d'eau très variables, qui pouvaient se réduire à un mince filet. En France comme en Suisse, les atteintes à la faune et à la flore, qu'impliquaient ces variations de débits, étaient dénoncées depuis des années. La clé de répartition de l'investissement nécessaire à la turbine est de 2,5 millions de francs pour la Société des forces motrices du Châtelot, de 520 000 pour la Confédération, de 450 000 pour le canton de Neuchâtel et de 1,5 millions pour la France. A cela s'ajoute un crédit du Fonds suisse pour le paysage.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.11.2002
PHILIPPE BERCLAZ

La Suisse a reçu une requête de la part de l'UE lui demandant de mettre fin au monopole public sur la distribution d'eau potable et d'ouvrir ce marché à la concurrence. La Suisse a jusqu'au mois de mars 2003 pour finaliser sa réponse. Cette requête bilatérale a été faite dans le cadre des négociations sur l'Accord général sur le commerce et le service GATS. Des demandes d'accès au marché suisse et/ou de simplification des procédures ont été également faites pour d'autres secteurs. La missive européenne intervenait en prévision du débat à l'OMC sur le statut de l'eau: service ou produit? Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a affirmé et justifié **l'opposition de la Suisse à la libéralisation de la distribution d'eau potable**. En regard avec les règles de l'OMC, l'eau potable n'était pas un service mais un produit; par conséquent, il n'avait rien à voir avec les négociations GATS. De plus, l'OMC ne disposait d'aucun règlement contraignant qui obligerait un pays à libéraliser ses services publics. Le traitement des eaux usées était par contre un service qui pouvait être ouvert à la

concurrence. Le SECO a toutefois estimé que la position suisse pourrait être affaiblie, si les communes multipliaient la création de sociétés anonymes au capital ouvert [19].³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Le **3e Forum mondial de l'eau** s'est achevé sur une déclaration ministérielle, que la Suisse, par l'entremise de l'OFEFP, considérait comme une bonne base pour la mise en œuvre des objectifs de la déclaration du Millénaire et du plan d'actions adoptés à Johannesburg en 2002. Celle-ci **reprenait la plupart des positions représentées par la Suisse**. La délégation suisse a réussi à intégrer dans le document final la nécessité de protéger les écosystèmes pour garantir un accès à l'eau à tous. La Suisse a insisté pour qu'une priorité soit mise dans la protection des forêts, des sols et des zones humides qui captent filtrent, stockent et redistribuent une eau de qualité. L'OFEFP aurait toutefois souhaité que la déclaration soit plus offensive et plus ciblée sur des objectifs. Il regrettait que la reconnaissance de l'eau comme un bien commun, ainsi que l'importance de l'accès et de l'approvisionnement en eau pour la stabilité sociale, dans la prévention des conflits et la paix, ne figurent pas dans la déclaration. La délégation suisse aurait également souhaité mettre en place un code de conduite pour les entreprises, ainsi que le principe du pollueur payeur.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.03.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Basé sur la nouvelle réglementation européenne, le **transport de marchandises dangereuses pouvant polluer l'eau** a été interdit le 1er mai 2004 sur les ferries naviguant sur le lac de Constance. Le Conseil fédéral a adapté en conséquence le règlement de la navigation sur le lac de Constance. Toutefois, le transport de très petites quantités pour l'usage privé reste possible.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.11.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a émis un message à l'attention du parlement concernant la ratification du **Protocole sur l'eau et la santé** à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontalière et des lacs internationaux. Le Protocole est un accord destiné à promouvoir la protection de la santé en améliorant la gestion de l'eau et en luttant contre les maladies liées à l'eau. Il propose un concept d'organisation et de coopération renforcée entre les différentes autorités concernées par la gestion de l'eau, aussi bien à l'échelon national et local que dans un contexte transfrontière. Dans les deux ans suivant la date de ratification du Protocole, des objectifs à atteindre sont fixés. Chaque Partie devra fournir un rapport récapitulatif des données qu'elle aura recueillies et évaluées.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.06.2006
MAGDALENA BERNATH

Gegen die Mehrheit der SVP-Fraktion, welche im Protokoll das Fehlen präziser internationaler Auflagen zur Anpassung der schweizerischen Gesetzgebung bemängelte, billigte das Parlament die **Ratifizierung des Protokolls über Wasser und Gesundheit** zu den Übereinkommen von 1992 zum Schutz und zur Nutzung grenzüberschreitender Wasserläufe und internationaler Gewässer. Das Protokoll legt keine technischen Normen fest, sondern enthält ein Konzept für eine verstärkte Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Behörden, die sich auf nationaler und lokaler Ebene und im grenzüberschreitenden Umfeld mit der Wasserbewirtschaftung befassen. Jede Vertragspartei muss innerhalb von zwei Jahren nach der Ratifizierung des Protokolls die zu erreichenden Ziele bekannt geben. Diese Ziele müssen eine Wasserbewirtschaftung ermöglichen, welche die menschliche Gesundheit und die Ökosysteme gemäss den Grundsätzen der nachhaltigen Entwicklung schützt. 36 Staaten, darunter die Schweiz, haben es unterzeichnet; es trat 2005 in Kraft.³⁴

Allgemeiner Umweltschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.10.1976
HANS HIRTER

Wie bereits in den Vorjahren **bemühten sich die europäischen Regierungen um eine verbesserte Koordination ihrer Umweltschutzmassnahmen**: So fanden anlässlich der zweiten europäischen Umweltschutzministerkonferenz die schweizerischen Vorschläge für den Ausbau des Artenschutzes (Inventarisierung und Beschützung von gefährdeten Tier- und Pflanzenarten) rege Beachtung. In Genf trafen sich Vertreter der EG und der Schweiz zum gemeinsamen Studium von Lärm- und Abwasserproblemen.³⁵

Klimapolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.04.1995
LIONEL EPERON

La première Conférence ministérielle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les **changements climatiques** – signée par 122 Etats lors du Sommet de la terre de Rio en juin 1992 – s'est ouverte fin mars à Berlin. Ayant pour objectif principal de déterminer les moyens qu'entend prendre la communauté internationale pour lutter contre le réchauffement de la planète par la stabilisation, puis la réduction, dès l'an 2000, des gaz à effet de serre, la conférence n'a pas tardé à révéler d'**importantes dissensions** entre les participants. Intéressée au premier plan par le réchauffement planétaire, l'Association des petits Etats insulaires a proposé de fixer un niveau d'émissions de CO₂ inférieur de 20% à celui de 1990 à l'horizon de l'an 2005. Bien que repris par l'Inde, la Chine et le Brésil, ce scénario ambitieux – auquel la majorité des pays du tiers-monde ne tarda pas à se rallier – ne fut pas sans contraster avec l'attitude divisée des pays industrialisés: si l'Union européenne accepta de considérer la proposition des pays en développement comme base de discussion, les Etats-Unis, le Japon et le Canada montrèrent en revanche de fortes réticences à l'égard d'un renforcement des objectifs de la convention. Emmenée par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la délégation helvétique se prononça pour sa part en faveur de l'adoption d'un **mandat de négociations** en vue de la signature d'un protocole sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000, sans pour autant mentionner de buts précis. C'est précisément par l'adoption d'un mandat de négociations guère plus contraignant que la Conférence de Berlin s'est soldée, à la grande déception des organisations de protection de l'environnement. Le protocole résultant des futures négociations devrait dès lors être adopté à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle qui se tiendra à Tokyo en 1997.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.02.1996
LIONEL EPERON

Le Conseil fédéral a pris acte du **rapport sur le développement durable en Suisse** que le Comité interdépartemental pour le suivi de Rio (CI-Rio) lui avait transmis à la fin de l'année 1995 avec un retard de plus d'une année et demie sur le calendrier fixé initialement. En raison des difficultés à obtenir un consensus autour de ce concept et de ses implications pratiques, les ambitions du rapport ont été revues à la baisse, puisque loin de dresser un catalogue de mesures précises permettant la concrétisation à l'échelon national des objectifs établis dans l'«Agenda 21», ce document se contente de définir des lignes directrices en matière de développement durable. Parmi celles-ci figure notamment la nécessité d'appréhender conjointement les problèmes environnementaux, économiques et sociaux dont l'interdépendance appelle des solutions ne privilégiant aucune de ces dimensions au détriment des deux autres. Au titre des mesures concrètes capables de parvenir à un développement durable en Suisse, le rapport reconnaît par ailleurs le bien-fondé des instruments d'action conformes à l'économie de marché (tels que les taxes d'incitation), davantage en adéquation avec le contexte socio-économique actuel que les prescriptions étatiques. A la publication de ce document, les organisations de protection de l'environnement ont estimé qu'au vu du faible degré de contrainte qu'il consacrait, le comité interdépartemental n'avait pas rempli son mandat. Il est néanmoins à relever que le Conseil fédéral a chargé le CI-Rio d'élaborer d'ici à 1997 un véritable **plan d'action** comprenant non seulement les objectifs à atteindre, mais également les mesures, les moyens financiers et les délais nécessaires à leur réalisation.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.06.1996
LIONEL EPERON

La deuxième Conférence des Etats parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est déroulée à Genève dans le courant du mois de juillet. Après avoir réuni pendant plus d'une semaine les experts internationaux de quelque 150 pays qui se sont penchés sur le problème du réchauffement planétaire provoqué par les gaz à effet de serre, la rencontre s'est poursuivie à l'échelon ministériel. A cette occasion, les porte-parole de plusieurs pays industrialisés ont officiellement apporté leur soutien au second rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) qui établit pour la première fois l'existence d'un lien entre les changements climatiques et l'activité humaine. Sur la base de cette constatation, de nombreux intervenants se sont déclarés en faveur de mesures supplémentaires afin que la lutte contre le réchauffement climatique puisse être renforcée. Néanmoins, ces déclarations d'intention en faveur d'une diminution des gaz à effet de serre après l'an 2000 ont continué à se heurter à de nombreuses réserves, voire à des oppositions, dont les principaux auteurs furent les pays producteurs de pétrole ainsi que la Chine et la Russie. Conséquence directe de ces multiples résistances, la déclaration ministérielle par laquelle s'est clos la conférence a été publiquement rejetée par quatorze Etats, pour la plupart producteurs de pétrole. Selon ce texte, les pays industrialisés s'engagent à négocier des réductions contraignantes et significatives des émissions de gaz à effet de serre pour le siècle prochain, sans pour autant préciser les buts à atteindre. Les nouveaux engagements devront être précisés d'ici à la 3^e Conférence sur le climat qui aura lieu en 1997 à Tokyo.

Côté helvétique, la réunion de Genève sur les changements climatiques aura permis tant à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss qu'à Philippe Roch, directeur de l'OFEFP, de confirmer le rôle pilote joué par la Confédération dans ce domaine, puisque tous deux ont affirmé que la Suisse sera sans doute en mesure de stabiliser ses émissions de gaz carbonique en l'an 2000 à leur niveau de 1990. Il est à relever qu'à l'heure où se déroulait la conférence, les autorités fédérales n'avaient pas encore fixé les objectifs à atteindre pour le siècle prochain. Cette lacune devait cependant être comblée dès la fin octobre avec la mise en consultation d'un projet de loi sur la réduction des émissions de CO₂ prévoyant une diminution de 10% de celles-ci pour l'an 2010.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.12.1997
LIONEL EPERON

La troisième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne parvint que partiellement à aplanir les divergences de vues entre les divers participants au sujet des objectifs chiffrés que les pays industrialisés se doivent d'atteindre en matière de lutte contre les gaz à effet de serre pour l'après an 2000. Ce demi succès ou échec du **Sommet de Kyoto** a en grande partie résulté du profond différend qui a continué à opposer l'Union européenne aux Etats-Unis: Si les Quinze proposèrent à nouveau de fixer une diminution de 15% des rejets de CO₂ d'ici 2010, les Américains prôchèrent pour leur part pour une simple stabilisation, d'ici 2008 à 2012, des émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, ceci afin de ne pas menacer la croissance économique. A ces positions vinrent en outre s'ajouter les propositions formulées par les petits Etats insulaires (-20% d'ici l'an 2005) et par le Japon (-5% d'ici 2008-2012). Face à de pareils intérêts contradictoires, il ne fallut pas moins de dix jours d'**après négociations** pour que les représentants des 159 Etats présents parviennent à débloquent la situation en s'entendant finalement sur un protocole contraignant pour les pays industrialisés aux termes duquel l'UE - mais également la Suisse - s'engagent à réduire leurs émissions de six gaz à effet de serre de 8% sur la période comprise entre 2008 et 2012, contre 7% pour les USA et 6% pour le Japon (soit une réduction moyenne de 5,2%). Malgré l'insistance des Etats-Unis quant à la nécessité d'associer également les pays en voie de développement à la lutte contre le réchauffement du climat, ces derniers ont cependant été exemptés de tout engagement, même volontaire, après que la Chine se fut vigoureusement élevée contre la prétention américaine. A l'issue de la conférence, les organisations non-gouvernementales de défense de l'environnement ont tiré un bilan très mitigé de la rencontre. Elles ont notamment jugé scandaleuse l'introduction d'une bourse aux gaz à effet de serre qui permettra aux pays ayant dépassé leur plafond d'émissions de racheter leur surplus à ceux qui seront restés en deçà de leur quota.

Quelques jours avant l'adoption du Protocole de Kyoto, la Suisse avait profité de la tribune qui lui était offerte pour plaider en faveur de l'adoption d'un accord contraignant basé sur le principe du pollueur-payeur en vertu duquel les pays industrialisés produisant le plus de CO₂ par habitant se devraient de fournir les plus grands efforts de réduction. Parallèlement, la Confédération apporta son soutien à la position défendue par l'UE, tout en se déclarant elle-même prête à diminuer ses rejets de dioxyde de carbone de 10% d'ici l'an 2010, comme l'exige le projet de loi sur la réduction des émissions de CO₂.³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.11.1998
LAURE DUPRAZ

La quatrième **Conférence** des parties à la Convention-cadre des **Nations Unies** sur les changements climatiques s'est déroulée à **Buenos Aires** dans le courant du mois de novembre. La rencontre devait mettre en application les résolutions prises l'année précédente à Kyoto. Les parties ont adopté un plan d'action se présentant comme un catalogue qui énumère tous les points du protocole de Kyoto, mais dont le calendrier repousse toutes les décisions à au moins deux ans (2000 ou 2001). La question relative au marché des émissions de CO₂ fut très controversée. Les Etats-Unis ont soutenu de manière ferme cette «bourse» aux émissions, contrairement aux pays européens qui l'ont critiquée avec vigueur, estimant que ce système pourrait à terme provoquer une augmentation des émissions globales de CO₂. A l'issue des négociations, le principe de la bourse aux émissions a été toutefois accepté. Chaque pays possédera donc un droit d'émissions de CO₂. Un pays n'utilisant pas totalement son droit d'émissions aura la possibilité de vendre son surplus à un autre pays qui évitera ainsi de prendre des mesures restrictives internes. Les pays européens ont tout de même obtenu que ce principe soit encadré de règles solides qui restent encore à définir. En outre, des mesures de flexibilité supplémentaires ont été adoptées pour assouplir encore les objectifs quantifiés de réduction des émissions. Les pays industrialisés pourront recevoir des unités de réduction des émissions au moyen de transferts de technologies moins polluantes ou de transferts d'experts dans les pays en développement. Il en ira de même avec des transferts financiers pour aider ces pays à s'adapter au risque du réchauffement climatique. Les organisations environnementales ont unanimement critiqué les résultats de la conférence, qualifiant le programme établi de «plan d'inaction». Elles ont également déploré que la rencontre se soit transformée en une véritable négociation commerciale et économique aux dépens de l'environnement.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.11.1999
LAURE DUPRAZ

En novembre, s'est tenue à Bonn la cinquième Conférence des parties à la **Convention-cadre des Nations Unies** sur les changements climatiques. Les délégués de 163 pays ont tenté d'arrêter les modalités d'application du protocole de Kyoto. Les négociations ont à nouveau révélé de fortes divergences entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur la question de la «bourse» aux émissions de carbone. Les Etats-Unis, dont les émissions représentent 30% de la pollution planétaire, n'ont pas voulu d'un plafond qui limiterait le recours au marché du carbone. A l'opposé, l'UE a souhaité que la réduction des émissions, réalisée grâce au marché, représente au plus 50% du total. Selon elle, sans mesures nationales contraignantes, les quotas de Kyoto, supérieurs à la moyenne aussi bien pour les Etats-Unis (moins 7%) que pour l'UE (moins 8%), n'auront aucune chance d'être respectés. La délégation américaine a expliqué que le Congrès n'adopterait le protocole que si les pays émergents s'engageaient à réduire de 1 à 2% la croissance de leurs émissions de gaz nocifs à l'horizon 2010. Les Etats-Unis redoutent que la compétitivité de leurs entreprises s'érode si ces pays peuvent continuer à consommer des énergies polluantes bon marché. Finalement, après deux semaines de pourparlers, les Etats parties se sont entendus pour réexaminer, l'année suivante, les modalités pour l'introduction d'une «bourse» aux émissions de CO₂.⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

En novembre s'est tenue à La Haye la Conférence mondiale sur le climat dans le cadre de la sixième session de la Conférence des Parties de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**. Après l'échec de l'année précédente à Bonn, les 180 pays ont à nouveau tenté d'entériner le Protocole de Kyoto de 1997. Trois blocs se sont affrontés: le premier, le groupe "umbrella" mené par les Etats-Unis et composé du Japon, du Canada, de la Russie et de l'Australie; le second, l'Union Européenne et les pays candidats à l'adhésion et finalement le troisième, les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La confrontation s'est surtout limitée à un affrontement euro-américain sur l'utilisation des mécanismes de flexibilité permettant entre autre le commerce des droits d'émission des gaz à effet de serre et sur l'utilisation des forêts et autres milieux naturels pour la fixation de carbone (puits de carbone).⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Les Etats Unis souhaitent utiliser librement et de façon non régentée le **commerce de droits d'émissions** (Emission Trading) entre pays industrialisés afin d'atteindre grâce à l'achat de droits d'émissions le quota imparti par le Protocole de Kyoto. Ils ont aussi manifesté leur intérêt à utiliser sans contrainte les deux **autres mécanismes de flexibilité** qui donnent droit à un transfert d'"unités de réduction des émissions" et des "réductions d'émissions certifiées" du pays hôte au pays investisseur; le premier est obtenu par la mise en oeuvre conjointe (Joint Implementation), réalisation de projets

en commun entre deux pays industrialisés où l'un étant l'investisseur et l'autre le pays hôte, et le second par le mécanisme pour un développement propre (Clean Development Mechanism), mécanisme financé par les pays industrialisés pour la promotion du développement durable des pays en développement. A l'inverse de la position américaine, l'Europe, avec les pays en voie de développement, ne voulaient pas que plus de 20% des unités de réduction proviennent des mécanismes de flexibilité (Emission Trading, Joint Implementation et Clean Development Mechanism) dans la réalisation des objectifs d'abaissement des émissions. Pour les européens, les investissements et l'achat de "droit" à polluer ne devaient pas se substituer aux efforts nationaux pour améliorer l'environnement national. La Suisse s'est rangée du côté de l'Union Européenne. Sa position était, d'une part, que les pays industrialisés devaient d'abord réduire les émissions de CO2 chez eux au lieu de trouver des échappatoires et, d'autre part, que le commerce des droits d'émission et les investissements prévus dans le Protocole de Kyoto soient utilisés de manière subsidiaire.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Les Etats Unis et l'Europe n'ont pas réussi non plus à s'entendre sur la manière de calculer les biomasses, nommées "**puits de carbone**", c'est à dire les végétaux considérés en tant que "pièges" à CO2. Les Etats Unis leur faisaient jouer un rôle de grande importance, permettant en contrepartie un droit d'émettre plus de gaz polluants. L'Europe, au contraire, mettait le doigt sur l'impossibilité de prendre en compte les quantités estimées avec certitude. L'idée sous-jacente était que l'utilisation de ces puits ne devaient pas dissuader les Etats d'entreprendre des mesures actives de réduction des émissions. La Suisse défendait aussi cette position.⁴⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Les **négociations sur l'utilisation des mécanismes de flexibilité et sur l'utilisation des puits de carbone se sont soldées par un échec**; les intérêts divergents n'ont pu être dépassés et la Conférence de La Haye s'est clôturée par l'impossibilité pour les 180 pays présents de s'entendre sur un accord minimal pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Malgré l'échec de la Conférence, la Suisse a réitéré sa volonté d'atteindre l'objectif de Kyoto qui lui avait été fixé. La loi sur le CO2, entrée en vigueur le 1er mai, était la preuve de ses engagements pris pour la réduction de 18% des émissions de CO2 en 2010 par rapport à 1990.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.07.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Le Protocole de Kyoto a subi un camouflet fin mars, lorsque le président Bush a confirmé le refus de son pays de le ratifier. Les Etats-Unis ont motivé leur décision notamment à cause du fait qu'il n'imposait qu'aux seuls pays industrialisés des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, créant ainsi des distorsions de concurrence par rapport aux pays du sud. Les réactions ont fusé de partout dans le monde, priant le président américain de revenir sur sa décision. Moritz Leuenberger a également pris sa plume pour inviter les USA à ne pas se retirer des négociations. Comme réponse aux acteurs qui demandaient un retrait de la Suisse compte tenu de cette volte-face, il a réaffirmé l'effectivité de la participation suisse au Protocole. Le Parti écologiste a été reçu par l'ambassadeur américain afin qu'il puisse lui faire part de son mécontentement. Malgré le retrait du plus grand émetteur de gaz carboniques du monde, les parties se sont retrouvées à la **Conférence mondiale de Bonn** en juillet. Après de laborieuses négociations, les ministres des 180 pays présents se sont entendus sur les modalités de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Les points controversés (système de pénalité, puits de carbone (Les "puits" désignent le stockage du CO2 par les forêts et terres agricoles à travers la photosynthèse.), inventaire précis des émissions) ont été laissés en suspend jusqu'à la **Conférence de Marrakech** de novembre. L'accord a été obtenu grâce à de significatives concessions en faveur de l'Australie, du Canada, du Japon et de la Russie, qui défendaient un protocole peu contraignant. Cette section a remplacé celle sur les Suites des sommets de la Terre.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

En plus du débat sur les points controversés du Protocole, la Conférence de Marrakech a donné lieu à une renégociation des seuils de réduction de chaque pays. Cette révision a été rendue obligatoire par le fait que la Croatie avait été oubliée de l'inventaire. Au terme d'âpres négociations, les 167 pays participants ont **adopté les modalités d'application du protocole** par consensus. Les Etats-Unis sont demeurés à l'écart. Le compromis de Marrakech a mis en place les mécanismes de négociations et d'échanges des quotas d'émissions de gaz à effet de serre sur le marché international

(achat/vente). Les pays pourront obtenir des "crédits" en modernisant leurs usines et/ou leurs centrales électriques ou en achetant un permis d'émission à un pays qui a des marges sur son quota, après avoir par exemple investi dans les technologies propres. Il pourra aussi en obtenir en investissant dans des technologies propres à l'étranger et en plantant des forêts sur son territoire. Le groupe Umbrella (Australie, Canada, Japon et Russie) a été le principal bénéficiaire du compromis approuvé à Marrakech. Individuellement, la Russie s'est vue accorder la totalité des puits de carbone qu'elle réclamait, soit 33 millions de tonnes. Il s'agissait du double de ce qu'elle avait obtenu à Bonn. Quant au Japon, il a obtenu un assouplissement des dispositions concernant le contrôle du respect des engagements. Le texte initialement proposé prévoyait que la participation des pays aux "mécanismes de flexibilité" serait subordonnée à l'acceptation d'un régime permettant de sanctionner un Etat qui ne respecterait pas ses engagements. Ainsi, le système de sanctions ne sera plus légalement, mais que politiquement contraignant. Les modalités d'application du Protocole Kyoto ayant été adoptées, la **Suisse** a annoncé son **intention de le ratifier**. Elle devra donc s'atteler à mettre en place dans un avenir très proche un système d'échange de droits d'émission au plan national. Celui-ci devra s'accorder avec les mesures qui auront déjà été prises dans le cadre de la loi sur la réduction des émissions de CO₂.⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.07.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Prévoyant des difficultés à atteindre les objectifs fixés par le Protocole, la Confédération a cherché des solutions "complémentaires" en négociant des "droits de polluer" à l'étranger. A cet effet, elle a signé en juin un **"accord de répartition"** des gaz à effets de serre **avec la Bulgarie**. La Confédération investira dans des projets de modernisation de centrales thermiques bulgares obsolètes. En échange, la réduction des gaz à effet de serre sera inscrite à son profit dans le cadre du Protocole du Kyoto. Un autre accord de ce genre est en discussion avec la Roumaine et d'autres pistes sont suivies.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.12.2003
PHILIPPE BERCLAZ

La **neuvième réunion des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques** a permis de régler les derniers éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Elle a défini en particulier les conditions pour que les pays industrialisés puissent financer des projets de reboisement dans les pays en voie de développement en compensation de leurs émissions de CO₂. La Suisse a obtenu que ces mesures de reboisement respectent des critères stricts en matière d'environnement, de biodiversité et de droits des populations locales. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a déposé une motion qui demande que les puits de carbone tels que définis par le Protocole de Kyoto soient pris en compte parmi les moyens d'atteindre l'objectif de réduction dans le domaine du CO₂ (Mo.03.3012).⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.12.2004
PHILIPPE BERCLAZ

La Russie, dont les émissions représentent 17% des pays industrialisés, a adhéré au Protocole de Kyoto. Celui-ci avait déjà été ratifié par 124 Etats. Nécessitant 55 Etats émettant 55% des gaz à effet de serre des pays industrialisés pour qu'il entre en vigueur, la participation russe a permis de faire passer le pourcentage à 62%. Avec cette nouvelle adhésion, le **Protocole de Kyoto deviendra effectif** au 16.2.2005. Dans les faits, 38 pays industrialisés se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2010, tandis qu'une centaine de pays en développement établiront un inventaire de leurs émissions. Lors de la dixième Conférence des Etats signataires sur les changements climatiques de Buenos Aires, la Suisse et l'UE n'ont pas réussi à engager la réflexion sur un accord post-Kyoto sur les futurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les pays en développement ont évincé la question en rejetant tout engagement futur de maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les Etats-Unis ont également exclu de participer à toute réunion internationale qui traiterait de l'avenir de la lutte contre le changement climatique à l'échéance du Protocole de Kyoto en 2012.⁵⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 12.12.2005
PHILIPPE BERCLAZ

La ville de Montréal a accueilli au mois de décembre la 11^{ème} Conférence sur les parties à la convention sur le climat et la **1^{ère} réunion des parties au Protocole de Kyoto**, entré en vigueur le 16 février 2005. Les participants ont adopté formellement les modalités de mise en œuvre du Protocole, ce qu'il l'a rendu totalement opérationnel. Les règles pour le marché international des certificats de carbone ont été précisées. Les parties se sont entendues sur des améliorations à apporter au fonctionnement du « mécanisme pour un développement propre ». Cet instrument permet aux pays industrialisés de compenser partiellement leurs émissions en finançant des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans des pays en voie de développement. La conférence a également donné son feu vert à la mise en place du « mécanisme de mise en œuvre conjointe » qui permet aux pays industrialisés d'investir dans des pays en transition d'Europe centrale et orientale. Outre ces dispositions, les parties ont conclu un accord pour préparer l'après-Kyoto. 157 pays, dont la Suisse, ont accepté de lancer des négociations formelles, dès mai 2006, sur une nouvelle période d'engagement du Protocole de Kyoto (2013–2017). Les Etats-Unis, déjà non-signataires du Protocole de Kyoto (Avec l'Inde, la Chine, la Corée du Sud et l'Australie, les Etats-Unis ont signé un accord sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À la différence du Protocole de Kyoto, il est non contraignant et ne comprend aucun calendrier), ont refusé d'y prendre part, mais ont accepté un « dialogue » informel pour limiter le réchauffement climatique.⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 16.11.2006
MAGDALENA BERNATH

An der **zwölften Weltklimakonferenz in Nairobi** (Kenia) schlug Bundespräsident Leuenberger in seiner Eröffnungsansprache die Einführung einer weltweiten CO₂-Abgabe vor. Diese betreffe sowohl die Ursachen als auch die Folgen des Klimawandels, indem die Emittenten von Treibhausgasen eine Abgabe entrichten müssten, welche wiederum Anpassungsprojekte finanzieren könne. Die Teilnehmerstaaten einigten sich darauf, wie sie die quantitativen Emissionsreduktionsziele der Industriestaaten für den Zeitraum nach 2012 festlegen wollen. Dieser Entscheid ist ein wichtiges Signal für den CO₂-Handel, weil er die nahtlose Fortsetzung der Aktivitäten in diesem Bereich impliziert.⁵²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.12.2007
ANDREA MOSIMANN

Im Dezember läutete die **Uno-Klimakonferenz in Bali** die Verhandlungen über ein neues weltweites Klimaabkommen ein. Es soll 2013 in Kraft treten und das Kyoto-Protokoll von 1997 ersetzen, das 2012 ausläuft. Das Verhandlungsmandat der Schweiz lehnte sich stark an die Position der EU an, der Bundesrat hatte sich aber formell noch nicht definitiv auf ein Reduktionsziel festgelegt und auch nicht auf den Anteil der Massnahmen im Inland und Ausland. Die EU hatte angekündigt, sie wolle ihre Emissionen bis 2020 gegenüber dem Referenzjahr 1990 um 20% verringern oder gar um 30% falls andere Länder dabei mitziehen. Die Staaten konnten sich an der Klimakonferenz nicht darauf einigen, konkrete Reduktionsziele für Treibhausgase im Verhandlungsmandat festzuschreiben. Sie legten aber einen verbindlichen Zeitplan fest, der bis 2009 zu einem neuen globalen Klimaabkommen führen soll. Als besonderer Erfolg galt die Integration der Länder USA, China und Brasilien, die bei Kyoto nicht dabei gewesen sind.⁵³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 25.09.2008
NICOLAS FREYMOND

Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a présenté, au nom de la Suisse, une **proposition afin de financer** les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau mondial lors de la 63^e assemblée générale de l'ONU. La Banque Mondiale a estimé entre 10 et 40 milliards de dollars par an le montant nécessaire pour réaliser ces mesures d'adaptation. Approuvé par le Conseil fédéral en juillet de l'année sous revue, le système proposé prévoit que tous les Etats s'acquittent d'une contribution sur leurs émissions de CO₂, différenciée en fonction du degré de développement du pays. La première tranche de 1,5 tonne de CO₂ par habitant et par an, correspondant à l'objectif global de réduction d'ici à la fin du siècle, serait exemptée de la taxe. Cette valeur-cible ferait également office de seuil, les pays en voie de développement générant moins de 1,5 tonne de CO₂ par habitant et par an bénéficiant d'une exemption. L'introduction de cette taxe sur le CO₂ au niveau mondial permettrait de consacrer annuellement 48,5 milliards de dollars à la lutte contre les effets des changements climatiques, pour une part directement dans le pays où elle est prélevée et pour l'autre selon une répartition globale tenant compte du revenu national des Etats. Cette proposition sera examinée courant 2009, dans le cadre de l'élaboration d'un régime climatique mondial.⁵⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.2009
NICOLAS FREYMOND

En décembre de l'année sous revue s'est tenue à Copenhague la **Conférence de l'ONU sur le climat** vouée à l'adoption d'une stratégie climatique internationale post-Kyoto. La rencontre n'a finalement débouché que sur un accord politique de principe, et non sur un traité énonçant des objectifs contraignants en matière de lutte contre le réchauffement et de réduction des émissions de CO₂, comme le souhaitait une large majorité des participants, dont la Suisse. Dans la droite ligne de la stratégie proposée dans le projet de révision de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral avait en effet donné mandat à Moritz Leuenberger de négocier un accord global comportant des objectifs de réduction concrets et obligatoires, assortis de mécanismes flexibles (par ex. l'échange de certificats d'émission) et d'un système de contrôle transparent. L'échec des négociations est principalement imputable au refus catégorique des Etats-Unis et de la Chine, les deux principaux pollueurs, d'entrer en matière sur des objectifs chiffrés invoquant des raisons économiques (en particulier, la récession). Les parties se sont toutefois accordées sur la nécessité d'agir contre les changements climatiques et ont entériné l'objectif de limiter à 2°C le réchauffement global (par rapport à l'ère préindustrielle), selon les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le GIEC est parvenu à la conclusion que l'évolution du climat deviendrait incontrôlable si le réchauffement global excède 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle).⁵⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.12.2010
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, s'est tenue la **16e Conférence de l'ONU sur le climat**, à Cancún (Mexique). À l'instar du Sommet de Copenhague, l'année précédente, la conférence n'a débouché sur aucun engagement concret en faveur de la réduction globale des émissions de CO₂, le Canada, les Etats-Unis et les Etats émergents et en voie de développement ayant exclu par avance d'entrer en matière sur des objectifs contraignants. Si les parties ont entériné la création d'un « Fonds vert », dont la gestion a été provisoirement confiée à la Banque mondiale, elles ne sont pas parvenues à s'entendre sur son financement.⁵⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.2010
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, les ministres de l'environnement des vingt-sept Etats membres de l'UE ont autorisé la Commission européenne à entamer des négociations avec la Suisse afin de **coordonner les systèmes européen et suisse de droits d'émission** de gaz à effet de serre. Du côté suisse, le Conseil fédéral s'était prononcé en faveur du rattachement du système suisse au système européen l'année précédente et avait adopté un mandat de négociations en ce sens. Cette coopération recèle des enjeux essentiellement économiques, dans la mesure elle doit garantir que les entreprises suisses et européennes à forte consommation énergétique soient soumises à des conditions identiques, notamment en matière d'échange de quotas d'émission, afin d'éviter toute distorsion de la concurrence.⁵⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.03.2011
MARLÈNE GERBER

Im März führte die Schweiz die ersten formellen **Verhandlungen mit der EU zur Verknüpfung der CO₂-Emissionshandelssysteme**. Dabei soll ein Abkommen erarbeitet werden, welches die gegenseitige Anerkennung der Emissionsrechte sowohl bei Emissionen von fest installierten Anlagen wie Fabriken als auch im internationalen Luftverkehr garantieren würde. Der Schweiz würde sich somit ein grösserer Markt zum Emissionshandel eröffnen, was auch mehr Flexibilität bei der Erfüllung ihrer Emissionsziele bedeuten würde. Die Grundlagen zur Anpassung des schweizerischen an das europäische System wurden mit der Revision des CO₂-Gesetzes geschaffen.⁵⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.12.2012
MARLÈNE GERBER

An der UNO-Klimakonferenz in Doha verpflichteten sich 37 Länder, darunter alle EU-Staaten sowie Australien, die Schweiz und weitere europäische Staaten, zur **Weiterführung des Kyoto-Protokolls bis 2020 (Kyoto II)**. Kanada und Japan distanzieren sich von Kyoto II; sie wollen ihre Emissionen künftig auf freiwilliger Basis reduzieren. Die Kyoto-II-Staaten sind insgesamt für rund 14 Prozent des weltweiten CO₂-Austosses verantwortlich. Entgegen den Erwartungen wurde die Aushandlung eines neuen Weltklimavertrages, der ab 2020 für Industrie- und Schwellenländer gelten soll, auf 2015 vertagt. Die Schweizer Delegation sah mit dem Ergebnis der Klimakonferenz gerade einmal das Minimalziel erreicht. Zufrieden zeigte sie sich über die Weiterführung des bis anhin einzigen verbindlichen Abkommens zur Treibhausgasreduktion, äusserte jedoch ihren Unmut über das mangelnde und wenig verbindliche Engagement anderer grosser Verursacher von Treibhausgasemissionen,

neben Japan und Kanada namentlich die USA, China, Brasilien, Südafrika und Indien.⁵⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.11.2013
MARLÈNE GERBER

Die im November stattfindende **19.UNO-Klimakonferenz in Warschau** brachte aus Sicht der Schweiz nicht die erwarteten Ergebnisse. Fortschritte erzielte die Staatengemeinschaft zwar im Bereich des Waldschutzes sowie durch Regelung der Überprüfung freiwilliger Emissionsreduktionen der Entwicklungsländer. Durch den Widerstand der „Like-Minded Developing Countries“, darunter namentlich China, Indien, Saudi Arabien, Venezuela und die Philippinen, wurde jedoch verhindert, dass alle Länder mit der Erarbeitung der Reduktionsverpflichtung zur Treibhausgasemissionen nach 2020 beginnen. Die Konferenz liess auch Dauer, Modalitäten und Formulierung der Reduktionsverpflichtung nach 2020 offen, womit dem vor zwei Jahren an der Klimakonferenz in Durban beschlossenen Ziel, bis im Jahr 2015 ein gültiges Vertragswerk auszuarbeiten und abzuschliessen, wenig Rechnung getragen wurde. Bundesrätin Leuthard (cvp) ermahnte die Staatengemeinschaft an der Konferenz zur Festlegung verbindlicher und allgemein gültiger Reduktionsziele. Nur so könne die Erderwärmung auf einen Anstieg von 2 Grad gegenüber dem Jahr 1990 begrenzt werden. Darüber hinaus sprach sich eine Mehrheit der Industriestaaten, darunter die Schweiz, zusammen mit verschiedenen Inselstaaten, den Ländern der unabhängigen Allianz lateinamerikanischer und karibischer Staaten sowie den ärmsten Ländern der Welt dafür aus, die Bemühungen zur Verringerung der Klimaerwärmung im Zeitraum 2013–2020 zu verstärken. Ein konkreter Plan zur Emissionsreduktion bis 2020 wurde jedoch zum Bedauern der Schweiz nicht verabschiedet. Indes forderten Forscher des an der Universität Bern angesiedelten Oeschger-Zentrums in einer führenden Fachzeitschrift, die Folgen des CO₂-Ausstosses nicht ausschliesslich am Temperaturanstieg zu messen. Zunehmende CO₂-Emissionen führten unter anderem zu einer Versauerung der Ozeane. Um den damit einhergehenden negativen Auswirkungen Einhalt zu gebieten, wären noch strengere Reduktionsziele angebracht. Der Bericht sowie insbesondere auch das Engagement des am Oeschger-Zentrum tätigen Professors Thomas Stocker für den UNO-Klimarat (IPCC) wurden von der Wochenzeitung „Weltwoche“ äusserst kritisch beurteilt.⁶⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.12.2013
MARLÈNE GERBER

2013 fand die vierte und fünfte Verhandlungsrunde zwischen der Schweiz und der EU zur **Verknüpfung der Emissionshandelssysteme** (EHS) statt. Innerhalb der EHS können Emissionsrechte, die betroffene Unternehmen pro ausgestossene Tonne CO₂ erlangen müssen, gehandelt werden. Die Verknüpfung beider EHS würde Schweizer Unternehmen einen bedeutend grösseren Markt zum An- und Verkauf solcher Emissionsrechte eröffnen. Da im EU-Rat und -Parlament der Entscheid über eine Ausdehnung des EU-EHS von stationären Industrieanlagen auf den Luftverkehr im Berichtsjahr noch ausstand, konnten die Verhandlungen Ende Jahr noch nicht abgeschlossen werden. Ferner publizierte das BAFU als Vollzugsbehörde 2013 zwei Mitteilungen an Unternehmen zur Teilnahme am Schweizerischen Emissionshandelssystem, resp. zur Umsetzung der Abgabebefreiung ohne Teilnahme am EHS.⁶¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.12.2015
MARLÈNE GERBER

Mit der Aushandlung eines für alle Staaten verbindlichen Klimavertrags wurde an der **UN-Klimakonferenz in Paris** im Dezember 2015 Historisches beschlossen. Der Klimavertrag beinhaltet das Ziel, die globale Klimaerwärmung auf maximal 2 Grad im Vergleich zur vorindustriellen Zeit ansteigen zu lassen. Auf Begehren der vom Anstieg des Meeresspiegels bedrohten Inselstaaten fand schliesslich gar das Bekenntnis Eingang in das Abkommen, dass Anstrengungen unternommen werden sollten, um die Klimaerwärmung auf 1,5 Grad zu beschränken. Ferner verpflichtet das Abkommen alle Staaten zur Ausarbeitung verbindlicher Reduktionsziele, die im Fünfjahreszyklus überprüft und nach und nach verschärft werden sollen. Wie ehrgeizig diese länderspezifischen Ziele ausfallen, soll zum einen von der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit und zum anderen von der Höhe der verursachten Treibhausgasemissionen abhängig gemacht werden. Nach wie vor sind Industrieländer angehalten, Entwicklungsländer in ihren Reduktionsbestrebungen finanziell zu unterstützen. Auch Schwellenländer sind im Rahmen ihrer Kapazitäten eingeladen, sich unterstützend zu beteiligen. Die in Paris beschlossenen Massnahmen reichen noch nicht aus, um das gesteckte Ziel der maximalen Erwärmung zu erreichen; kommende Klimakonferenzen werden zum Beschluss oder zur Konkretisierung solcher Massnahmen notwendig sein. Das Abkommen tritt in Kraft, sobald mindestens 55 Staaten, die insgesamt für mindestens 55% der globalen Treibhausgasemissionen verantwortlich

sind, dieses ratifiziert haben.

Auf Schweizer Seite zeigte man sich grundsätzlich zufrieden mit dem Resultat der 21. UN-Klimakonferenz (COP 21). Die Verpflichtung aller Länder sei ein grosser Schritt; man hätte sich lediglich gewünscht, dass Entwicklungsländer bei der Senkung ihrer Emissionen sowie grosse Schwellenländer als finanzielle Geberländer noch etwas stärker in die Pflicht genommen worden wären. Mit dem Klimaversprechen, das die Schweiz im Vorfeld der Pariser Konferenz bei der UNO eingereicht hatte, verpflichtet sich die Eidgenossenschaft bis 2030 zu einer Treibhausgasreduktion von 50% im Vergleich zu 1990. Umgesetzt werden soll dieses Ziel mit einer Totalrevision des CO₂-Gesetzes. Gemäss Schätzungen würden die bisherigen Versprechen verschiedenster Länder die Erderwärmung auf 2,7 Grad beschränken.⁶²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.01.2016
MARLÈNE GERBER

Im Januar 2016 gab das BAFU bekannt, dass die längeren Verhandlungen mit der EU zur **Verknüpfung der Emissionshandelssysteme (EHS)** erfolgreich abgeschlossen werden konnten. Explizit begrüsst wurde dies von Seiten der Wirtschaft, der die Verknüpfung eine Vergrösserung des CO₂-Marktes ermöglicht und die sich dadurch mehr Liquidität und eine stabilere Preisbildung erhofft. Kritisch äusserte sich der WWF, der für die Schweiz eine Preissenkung an das Niveau der EU erwartet. Deswegen lohne es sich für Unternehmen in Zukunft noch weniger, Geld für klimaschonende Techniken auszugeben, da die dadurch freiwerdenden Emissionsrechte durch die Verknüpfung an Wert verlieren würden. Im September desselben Jahres gab der Bundesrat zusammen mit zwei weiteren Klima-Vorlagen die Genehmigung dieses Abkommens in die Vernehmlassung. Ebenfalls in das Schweizer Emissionshandelssystem eingeschlossen werden sollen – analog zum europäischen EHS – die Betreiber von Luftfahrzeugen. Sofern sie innerhalb der Schweiz fliegen oder von der Schweiz aus eine Destination in der EU ansteuern, müssten diese in Zukunft ihre Emissionen mit Emissionshandelsrechten decken können.⁶³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.11.2017
BERNADETTE FLÜCKIGER

Vom 6. bis 17. November 2017 fand der **Klimagipfel in Bonn (COP 23)** statt. Dabei handelte es sich um die 23. UNO-Klimakonferenz und um das 13. Treffen der Vertragsparteien des Kyoto-Protokolls. Das zentrale Ziel der Konferenz bestand darin, die Umsetzung des Klimaübereinkommens von Paris (2015) zu regeln, in dessen Rahmen das Ziel vereinbart worden war, den globalen Temperaturanstieg unter 2 Grad zu halten. In Bonn einigten sich die teilnehmenden Staaten auf Grundlagendokumente, in denen die unterschiedlichen Positionen zu allen Punkten aufgeführt sind, die in den Regeln für die Anwendung des Übereinkommens vorkommen müssen. Diese Regeln betreffen die Bekanntgabe der nationalen Reduktionsziele und die Berichterstattung über die Massnahmen der einzelnen Staaten. Zudem wird festgelegt werden müssen, wie die privaten und öffentlichen Mittel zur Unterstützung der Klimaschutzmassnahmen in den Entwicklungsländern angerechnet und die Marktinstrumente zur Emissionsverminderung im Ausland eingesetzt werden sollen. Dieses Regelwerk soll im Rahmen der nächsten Klimakonferenz (COP 24 in Katowice/Polen) verabschiedet werden.

Bundesrätin Doris Leuthard erläuterte an der Konferenz in Bonn, dass die Schweiz ihren Verpflichtungen, die sie in Paris eingegangen war, nachkommen werde: Sie werde ihre Emissionen bis 2030 um 50 Prozent gegenüber dem Stand von 1990 senken. Die Umsetzung dieses Reduktionsziels soll durch die Totalrevision des CO₂-Gesetzes erfolgen.

Zahlreiche Schweizer NGOs monierten, dass diese Reduktionen nicht genügten und forderten in der Folge, dass die Schweiz ihre Anstrengungen massiv erhöhen müsse. Nur so könne das Reduktionsziel von minus 50 Prozent erreicht werden. Kritisiert wurde von den NGOs auch der Entscheid der Schweiz, 40 Prozent der Reduktionen im Ausland zu tätigen. Zudem müsse die Schweiz mehr finanzielle Mittel für die ärmeren, verletzlichen Staaten bereitstellen, um diese bei ihren Anstrengungen gegen den Klimawandel zu unterstützen. Von linker Seite wurde ausserdem bemängelt, dass diese Mittel aus dem Budget der Internationalen Entwicklungszusammenarbeit bereitgestellt würden und nicht weitere Quellen dafür gesucht würden (vgl. Po. 15.3798).⁶⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 03.12.2018
DIANE PORCELLANA

Lors de la **24e Conférence sur le climat de l'ONU (COP24)**, à Katowice, les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat ont été précisées. Une vingtaine de directives et de décisions ont été adoptées. Les informations nécessaires pour la description des objectifs de réduction nationaux, les règles pour le décompte des émissions et des réductions réalisées, le détail des annonces de financement des Etats donateurs, la livraison des données pour l'application de la directive pour le compte-rendu et l'examen des rapports ont été convenus. Pour les réductions d'émission à l'étranger, le Brésil n'a pas voulu exclure le double comptage. Aucun accord n'a pu être trouvé en la matière. La Suisse a rejeté une proposition qui aurait conduit à un affaiblissement des éléments définis dans l'accord. La mise en œuvre de l'accord sera évaluée régulièrement. Le premier examen est prévu pour 2023.

Dans le cadre du dialogue de Talanoa, partie ministérielle du sommet, le rapport sur le réchauffement mondial du GIEC était au centre des discussions. Les objectifs nationaux actuels ne permettront pas de contenir le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés, voir 1.5 degré. Les représentants des Etats se sont donc entretenus sur les différentes solutions et moyens pour y parvenir. La conseillère fédérale Doris Leuthard a également milité pour une réglementation des flux financiers et pour davantage d'incitations à investir dans les énergies renouvelables. La loi sur le CO₂, en cours de révision, permettra à la Suisse d'honorer son engagement.⁶⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 02.12.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Vom 2. bis 15. Dezember 2019 fand in Madrid die **25. UN-Klimakonferenz (COP25)** statt. Ursprünglich war Chile als Gastgeber vorgesehen, aufgrund sozialer Proteste in Chile wurde die Konferenz kurzfristig nach Madrid verlegt. An der UN-Klimakonferenz standen drei Themen im Vordergrund. Zum einen sollten Regeln für Marktmechanismen beschlossen werden, welche unter anderem Doppelzählungen bei im Ausland erzielten Emissionsverminderungen ausschliessen sollten. Den teilnehmenden Staaten gelang es jedoch nicht, sich auf solche Regeln zu einigen. Der Verhandlungstext wurde von einer kleinen Gruppe von Schwellenländern abgelehnt. Die Arbeiten an diesen Regeln sollen nächstes Jahr weitergeführt werden. Die Schweiz bedauerte den Entscheid und verpflichtete sich gemeinsam mit anderen ambitionierten Partnerländern im Rahmen der «San José Prinzipien für hohe Ambition und Integrität», robuste Regeln für den Handel mit Emissionszertifikaten anzuwenden, bis eine Einigung im Rahmen einer zukünftigen UN-Klimakonferenz gefunden wird. Zum anderen stand ein Mechanismus im Zentrum, welcher den Umgang mit klimawandelbedingten Schäden und Verlusten regeln soll. Die Vertragsparteien einigten sich darauf, diesen Mechanismus zu stärken. Er soll den Wissens- und Erfahrungsaustausch unter den Ländern zur Verhütung solcher Schäden und Verluste (z.B. Ernteausfälle in Folge von Dürren) verbessern. Schliesslich ging es auch bereits um die Zusicherung höherer Emissionsreduktionsziele durch die einzelnen Staaten, obwohl die Reduktionsziele gemäss Pariser Klimaabkommen alle fünf Jahre – also erstmals im Jahr 2020 – verschärft werden sollten. In Madrid war erwartet worden, dass erste Staaten bereits ambitioniertere Ziele zumindest in Aussicht stellen würden; dies war jedoch nicht der Fall.

Die Medien waren sich in ihrer Berichterstattung einig, dass die Resultate der Konferenz enttäuschend seien. Es wurde erläutert, dass das Pariser Klimaabkommen im Hinblick auf die nun anstehende Klärung der Detailfragen eine leichte Übung gewesen sei und «der Geist von Paris» verfliegen sei. Die Weltgemeinschaft habe jedoch eine gewisse Stärke bewiesen, indem sie eine Schwächung des Pariser Klimaabkommens durch kontraproduktive Beschlüsse verhindert habe. Die Medien werteten die neusten Rufe nach mehr Emissionsreduktionen im Inland als Folge des schwachen Ergebnisses der Madrider Klimakonferenz; einige Zeitungen prognostizierten bereits eine Erhöhung des Inland-Reduktionsziels durch den neu zusammengesetzten Nationalrat. Auch Bundesrätin Simonetta Sommaruga und der führende Klimawissenschaftler Reto Knutti sprachen sich bereits dafür aus.⁶⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 01.01.2020
BERNADETTE FLÜCKIGER

Am 1. Januar 2020 trat das Abkommen über die **Verknüpfung der Emissionshandelssysteme (EHS)** der Schweiz und der EU in Kraft. Die Verknüpfung ermöglicht Unternehmen im Schweizer EHS den Handel mit Emissionsrechten im grösseren EU-Emissionsmarkt. Neu werden in der Schweiz, wie bereits in der EU, auch Emissionen der Zivilluftfahrt in das EHS einbezogen. Die Verknüpfung der beiden Systeme war die weltweit erste EHS-Verknüpfung zwischen Staaten.⁶⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.10.2020
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Bundesrat genehmigte im Oktober 2020 ein **Abkommen zwischen der Schweiz und Peru im Bereich Klimaschutz**. Mit diesem Abkommen werden die Rahmenbedingungen geregelt, unter welchen CO₂-Emissionen der Schweiz mittels Projekten in Peru kompensiert werden können. Es handelt sich dabei um das weltweit erste Abkommen dieser Art unter dem Klimaübereinkommen von Paris. Mit dem Abkommen soll verhindert werden, dass erzielte Emissionsverminderungen doppelt (sowohl in der Schweiz als auch in Peru) gezählt werden. Zudem legt es fest, dass die Klimaprojekte die nachhaltige Entwicklung fördern sollen, die Umwelt nicht belasten und die Menschenrechte nicht verletzen dürfen.⁶⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.11.2021
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im November 2021 fand die **26. UNO-Klimakonferenz (COP26) in Glasgow** statt. An dieser Konferenz ging es allen voran darum, die Regeln, die für die Erreichung der Klimaziele von Paris notwendig sind, zu finalisieren. Die Schweizer Delegation zeigte sich nur bedingt zufrieden mit dem Ergebnis der Konferenz. So konnte zwar festgehalten werden, dass eine doppelte Zählung von Emissionsverminderungen nicht erlaubt ist. Dies bedeutet, dass eine Emissionsreduktion nur einmal geltend gemacht werden darf. An der Konferenz wurden die Staaten auch dazu angehalten, bis Ende 2022 ihre Klimaziele für die Zeit bis 2030 weiter zu verstärken. Die Staaten konnten sich zudem darauf einigen, wie die Berichterstattung über die Emissionsverminderungen geregelt wird. Es wird nun Ländern, die diesbezüglich über wenig Kapazitäten verfügen, erlaubt, weniger umfassend über ihre Reduktionen zu berichten. Ein wichtiges Thema stellte auch die Anpassung an den Klimawandel dar: Um die Folgen des Klimawandels – beispielsweise in der Form von Überschwemmungen oder Dürren – abzufedern, sollen die ärmeren Staaten stärker unterstützt werden. Die Industriestaaten wurden angehalten, ihre Finanzhilfen bis 2025 zu verdoppeln; für das Jahr 2025 würde damit eine Summe von USD 40 Mrd. bereitstehen.

Aus Sicht der Schweizer Delegation kam es jedoch auch zu einem grossen Dämpfer. Indien und China verhinderten nämlich, dass die rasche Umsetzung des Ausstiegs aus der Kohle sowie die Beendigung der Subventionen für fossile Energieträger in der Schlusserklärung der Konferenz als Ziele festgeschrieben wurden. In der verabschiedeten Formulierung war daher nur noch vom schrittweisen Abbau der Nutzung von Kohle die Rede. Umweltministerin Simonetta Sommaruga zeigte sich aber zuversichtlich, dass die Märkte erkennen werden, dass Investitionen in fossile Energien nicht zukunftsfähig seien. In der Presse äusserten sich auch Vertreterinnen und Vertreter der Zivilgesellschaft sowie aus der Forschung zum Ergebnis der Konferenz. Reto Knutti, Klimawissenschaftler an der ETHZ, kritisierte, dass die Staatengemeinschaft inklusive der Schweiz nur vage Pläne habe, wie sie die gesetzten Emissionsreduktionsziele erreichen wolle. Was es jetzt brauche, seien fixe Regeln; es sei nun klar geworden, dass es bei Weitem nicht genüge, auf Eigenverantwortung zu setzen. Auch Patrick Hofstetter vom WWF hielt fest, dass die Diskrepanz zwischen den Reduktionszielen und dem tatsächlich Erreichten nach wie vor sehr gross sei.⁶⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.11.2022
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im November 2022 fand in Ägypten die **27. UNO-Klimakonferenz** (die so genannte COP27) statt. Ein erstes wichtiges Ziel der Konferenz bestand laut Medienmitteilungen des EDA und des Bundesrates darin, sicherzustellen, dass die Staaten ihre an der Klimakonferenz von Paris eingereichten Reduktionsziele einhalten. Weiter sollte die Frage diskutiert werden, wie sich die Staaten besser an die Folgen des Klimawandels anpassen können. Auch sollten die Umsetzungsregeln für den an der COP26 beschlossenen Marktmechanismus betreffend die Anrechenbarkeit von im Ausland erzielten Emissionsverminderungen verabschiedet werden. Zudem sollte ein neues Finanzierungsziel für die Umsetzung von Klimaschutzmassnahmen in Entwicklungsländern ab 2025 festgelegt werden. Die Schweiz verfolgte bei den Verhandlungen unter anderem das Ziel, dass ein konkreter Zeitplan für den Ausstieg aus den fossilen Brennstoffen beschlossen wird. Die Schweiz wollte sich auch dafür einsetzen, dass sich die konkreten Beschlüsse auf die Länder und Sektoren mit den grössten Emissionen konzentrieren und dass auch die Finanzflüsse künftig klimafreundlich ausgestaltet werden. Seitens der Schweizer Regierung betonte Bundespräsident Cassis in seiner Rede am Eröffnungsanlass, dass die Schweiz vorsehe, Gelder für die Wiederauffüllung des Globalen Umweltfonds sowie für den Special Climate Change Fund und den Fonds für die Bedürfnisse der am wenigsten entwickelten Länder zu sprechen.

Am Ende der Konferenz einigten sich die Staaten auf ein Arbeitsprogramm bis 2026. Zum Bedauern der offiziellen Schweiz nahm dieses die Länder mit den höchsten Treibhausgasemissionen nicht speziell in die Pflicht, ihren Ausstoss zu verringern.

Enttäuscht zeigte sich die Schweiz auch darüber, dass keine Beschlüsse zum Ausstieg aus Kohle und zum Abbau der Subventionen für Erdöl und Erdgas gefällt worden waren. Diese Pläne wurden insbesondere von China, Indien, Indonesien und Brasilien blockiert. Auch das Ziel, die weltweiten Finanzflüsse klimafreundlicher auszugestalten, konnte nicht erreicht werden. Erfreulicher war aus Schweizer Sicht der Beschluss, einen neuen Fonds zu errichten, mit dem die verletzlichsten Länder (bspw. Inselstaaten) im Umgang mit den Schäden des Klimawandels unterstützt werden sollen. Allerdings wurde noch nicht geregelt, welche Länder in den Fonds einzahlen sollen oder wie die Gelder verteilt werden.

Insgesamt zeigten sich die Schweizer Delegation an der COP27 sowie die Schweizer Medien weitgehend enttäuscht über die Resultate der Konferenz. Der Tages-Anzeiger argumentierte, dass insbesondere der Zustand, dass gewisse Länder mit grossem CO₂-Ausstoss wie China und Indien weiterhin in der Kategorie der Entwicklungsländer eingestuft werden, höchst problematisch sei. Die Einstufung war an der Umweltkonferenz von 1992 in Rio de Janeiro vorgenommen und seither nicht mehr geändert worden. Dadurch müssten diese Länder nicht die gleichen Verpflichtungen wie die als Industriestaaten eingestuften Länder eingehen und drückten sich somit vor ihrer Verantwortung. Auch Simonetta Sommaruga und der Leiter der Schweizer Delegation Franz Perrez kritisierten, dass die grossen Emittenten und die starke Öl- und Gaslobby konkrete Massnahmen wie den Kohleausstieg und die Abkehr von Subventionen für fossile Energieträger verhindert hätten.⁷⁰

-
- 1) Communiqué DFAE du 03.09.2015
 - 2) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 20.12.2019; TA, 4.12.19; TA, 6.12., 10.12.19
 - 3) AS, 1969, S. 43 f.; Gewässerschutzamt Basel-Stadt (1969). Jahresbericht 1969.; NZZ, 28.1.69; BN, 22.5.69.
 - 4) BN, 6.9.73; NZZ, 6.9.73.
 - 5) NZ, 10.4. und 21.9.74; TG, 23.4.74.
 - 6) BN, 5.11.76.
 - 7) NZ, 3.4. und 26.5.76; TA, 3.5.76; LNN, 14.5.76; NZZ, 4.12.76.
 - 8) AS, 1979, S. 97 ff.; BaZ, 30.5.79; Bund, 30.5.79 ; JdG, 6.6. et 29.10.79; TLM, 28.11.79.
 - 9) BaZ, 20.1., 27.1., 18.11. und 19.11.81.
 - 10) NZZ, 1.12.89; SGU-Bulletin, 1989, no 4, p. 9 ss.
 - 11) Rapp.gest 1990, p. 107; TW, 8.3.90; Bulletin de POFEPF, 1990, n° 2.
 - 12) Presse du 26.9.91
 - 13) SGT, 27.1 et 28.1.92; JdG, 28.1 et 1.2.92; NZZ, 1.2.92; L'Hebdo, 4.6.92
 - 14) NZZ, 19.3.92; Presse du 3.3.92
 - 15) BO CE, 1992, p. 329; BO CN, 1992, p. 2728 ss.; BaZ, 23.1. et 3.6.92; FF, 1992, 2, p. 633 ss.
 - 16) AB NR, 1993, S. 2198 f.; BBl, 1993, 3, S. 921 ff.
 - 17) BO CE, 1994, p. 202 s.
 - 18) BO CE, 1994, p. 491 s.; BO CN, 1994, p. 12 s.; FF, 1993, 1, p. 253 ss.
 - 19) Presse du 9.12.94
 - 20) Presse du 8.10.96
 - 21) BO CE, 1997, p. 1125 s.; BO CE, 1997, p. 1375; BO CN, 1997, p. 1651 s.; FF, 1997, 3, p. 349 ss.; FF, 1997, 4, p. 1423
 - 22) Presse du 23.1.98
 - 23) Presse du 3.4.99.
 - 24) FF, 2000, p. 312 ss.
 - 25) FF, 1999, p. 1065 ss.
 - 26) Lib., 15.3.00; NZZ, 14.3 et 22.3.00.
 - 27) LT, 23.3.00; Lib., 27.3.00.
 - 28) BO CE, 2000, p. 5; BO CN, 2000, p. 796.
 - 29) LT, 14.8.02.
 - 30) LT, 6.7 (requête) et 15.7.02 (SECO); 24h, 15.11.02.
 - 31) LT, 18.3.03; QJ, 22.3.03; presse du 24.3.03; DETEC, communiqué de presse, 17.3 et 23.5.03.
 - 32) DETEC, communiqué de presse, 24.3.04.
 - 33) FF, 2004, p. 6405 ss.
 - 34) AB SR, 2006, S. 101 f. und 616; AB NR, 2006, S. 760 ff. und 1144; BBl, 2006, S. 5881.
 - 35) NZZ, 24.3. und 27.3.76; TA, 30.3.76; BN, 2.10.76.
 - 36) JdG, 9.2.95; NZZ, 28.2, 21.3 et 4.4.95; presse des 25.3, 28.3, 6.4 et 8.4.95; NQ, 3.4.95; LNN, 5.4.95; LZ, 10.4.95.
 - 37) Bund, 27.1 et 27.2.96; Presse du 29.2.96
 - 38) Presse des 9.7, 18.7 et 19.7.96; TA, 8.7 et 17.7.96; NQ, 17.7.96
 - 39) NQ, 27.10, 8.12, 10.12 et 16.12.97; BaZ, 7.11.97; SGT, 11.11.97; NZZ, 5.12.97; TA, 6.12, 10.12 et 13.12.97; 24 Heures et WoZ, 18.12.97; Presse des 12.11, 1-3.12, 9.12, 11.12 et 12.12.97
 - 40) LT, 16.11.98; Presse du 17.11.98
 - 41) LT, 4.11.99; Presse du 5.11.99
 - 42) 24h, 16.9.00; presse du mois de novembre 2000.
 - 43) 24h, 16.9.00; presse du mois de novembre 2000.
 - 44) 24h, 16.9.00; presse du mois de novembre 2000.
 - 45) 24h, 16.9.00; presse du mois de novembre 2000.
 - 46) LT, 30.3, 10.4, 11.4 et 22.6.01; 24h, 18.5.01; NF, 13.7.01; TG, 16.7.01; presse du 24.7.01.
 - 47) LT, 29.10, 3.10 et 11.12.01; presse du 8.11 et 12.11.01; DETEC, communiqué de presse, 10.12.01.
 - 48) QJ, 19.7.03.
 - 49) LT, 12.12.03; DETEC, communiqué de presse, 11.12.03.
 - 50) 24h, 6.12.04; QJ, 7.12.04; LT, 15.12 et 20.12.04; DETEC, communiqué de presse, 1.12.04.; QJ, 6.11.04; presse du 19.11.04 (Russie); DETEC, communiqué de presse, 22.10, 17.12 et 18.12.04.
 - 51) DETEC, communiqué de presse, 10 et 12.12.05; LT, 10.12.05; QJ, 29.7.05. et 12.12.05.
 - 52) Presse vom 7. und 16.11.06.
 - 53) Bund und NZZ, 22.11.07; AZ, 29.11.07; BaZ, Bund und TG, 17.12.07.
 - 54) NZZ, 3.7.08 (CF); LT, NZZ et TA, 25.9.08.
 - 55) NZZ, 28.11.09 (CF); LT, 3.12.09; BaZ et BÜZ, 5.12.09; presse du 7 au 21.12.09.
 - 56) NZZ, 18.11.10; presse du 13.12.10.

- 57) NZZ et QJ, 21.12.10.
- 58) Medienmitteilung BAFU vom 9.3.2011.
- 59) NZZ Online und Medienmitteilung BAFU vom 8.12.12.
- 60) Medienmitteilung UVEK und BAFU vom 21.11.13; Medienmitteilung BAFU vom 23.11.13; NZZ, 4.7.13; WW, 11.7., 26.9., 3.10. und 10.10.13; AZ, 11.11.13; NZZ, 16.11. und 19.11.13; Lit. Steinacher et al.
- 61) Medienmitteilung BAFU vom 9.7.13; Medienmitteilung BAFU, BAZL und IB vom 12.12.13; www.bafu.admin.ch
- 62) Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU, EJPD vom 26.11.15; Medienmitteilung UVEK, EDA vom 12.12.2015; NZZ, 2.10.15; BaZ, 27.11.15; NZZ, 1.12.15; BaZ, TA, 7.12.15; NZZ, TA, 14.12.15
- 63) Medienmitteilung BAFU vom 25.1.16; TA, 26.1.16; NZZ, 2.9.16
- 64) Medienmitteilung BAFU vom 18.11.2017; AZ, 4.11.17; TA, 6.11.17; LMD, NZZ, TA, 7.11.17; AZ, 11.11.17; NZZ, TA, 13.11.17; LT, 17.11.17; TG, 18.11.17; WoZ, 23.11.17; LZ, 18.12.17
- 65) Communiqué de presse OFEV du 12.12.18; Communiqué de presse OFEV du 15.12.18; Communiqué de presse OFEV du 21.9.18; SGT, 28.11.18; LT, 1.12.18; NZZ, 4.12.18; BaZ, 11.12.18; SoZ, 16.12.18; NZZ, 17.12.18; AZ, 19.12.18
- 66) Medienmitteilung BAFU vom 15.12.19; TA, 2.12.19; WoZ, 5.12.19; TA, 7.12.19; SoZ, 8.12.19; LT, 11.12.19; WW, 12.12.19; LT, 13.12.19; TA, 14.12.19; CdT, TA, 16.12.19; AZ, 17.12.19
- 67) Medienmitteilung BAFU vom 9.12.19
- 68) Medienmitteilung UVEK vom 20.10.20
- 69) Medienmitteilung BAFU vom 14.11.21; Blick, 4.11.21; 24H, TA, 6.11.21; So-Bli, 7.11.21; TA, 9.11.21; NZZ, TA, WOZ, 11.11.21; 24H, AZ, NZZ, TA, 12.11.21; AZ, 13.11.21; So-Bli, SoZ, 14.11.21; 24H, AZ, LT, Lib, NZZ, TA, 15.11.21; AZ, 16.11.21; LT, 17.11.21
- 70) Medienmitteilung BAFU vom 20.11.22; Medienmitteilung BR vom 17.8.22; Medienmitteilung EDA vom 7.11.22; TA, 1.11.22; LT, Lib, 3.11.22; AZ, TA, 7.11.22; TA, 8.11.22; LT, WOZ, WW, 10.11.22; NZZ, 12.11., 15.11.22; LT, 17.11.22; Lib, 18.11.22; AZ, LT, TA, 19.11.22; So-Bli, 20.11.22; AZ, TA, 21.11.22; WOZ, WW, 24.11.22; TA, 25.11.22